

Commission de la Défense

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2025

Ordre du jour :

1. Réunion jointe

Loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix et des opérations de prévention, ainsi que de gestion de crise

- Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise au groupement tactique en Lituanie dans le cadre des Forward Land Forces de l'OTAN (FLF Battle Group LTU) (Article 1^{er}(4) de la loi de 1992)

Uniquement pour les membres de la Commission de la Défense :

2. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 2 et 18 juin ainsi que du 2 juillet 2025

3. 8604 Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer l'acquisition, le lancement et l'exploitation du satellite GovSat-2 destiné aux communications gouvernementales et militaires, ainsi qu'à acquérir des capacités satellitaires

- Présentation du projet de loi

4. Point d'information sur la voie à suivre concernant le projet d'extension du site de la WSA et le projet d'infrastructures à Arlon (suivi de la réunion jointe du 2 juin 2025)

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Liz Braz, M. Alex Donnersbach, M. Félix Eischen, M. Georges Engel, M. Fernand Etgen, M. Marc Goergen, M. Claude Haagen (en rempl. de Mme Taina Bofferding), Mme Sam Tanson, M. Tom Weidig, M. Claude Wiseler (Président de la Chambre des Députés, en rempl. de M. Emile Eicher), membres de la Commission de la Défense

M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Yves Cruchten, M. Franz Fayot, M. Paul

Galles, M. Gusty Graas, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Sam Tanson, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Ben Polidori, observateur

Mme Yuriko Backes, Ministre de la Défense

Mme Nina Garcia, Directrice, M. Alex Riechert, Directeur adjoint ;
M. Gilles Grün, Chef de département, Département juridique ;
Mme Nadine Thomas, Département politique et relations internationales ;
Col Guy Hoffmann, Chef de Département, Département armement/acquisitions et investissements ;
M. Geoffroy Beaudot, M. Alain Dirkes, Département armement/acquisitions et investissements, SPACE ;
M. Michael Schuster, Attaché de presse ;
de la Direction de la Défense, du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Lëtzebuerger Arméi :

LtCol Paul Reding, Chef de Département, Département « Opérations »

M. Félix Schaack, du groupe parlementaire DP

M. Cédric Scarpellini, Service des relations européennes et internationales et du protocole, de l'Administration parlementaire

Mme Marianne Weycker, Service des commissions, Commission de la Défense, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, Mme Nancy Arendt, membres de la Commission de la Défense

Mme Nancy Arendt, M. Sven Clement, M. Emile Eicher, M. Patrick Goldschmidt, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Xavier Bettel, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur

*

Présidence : M. Guy Arendt, Président de la Commission de la Défense

*

1. Loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix et des opérations de prévention, ainsi que de gestion de crise

- Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise au groupement tactique en Lituanie dans le cadre des Forward Land Forces de l'OTAN (FLF Battle Group LTU) (Article 1^{er}(4) de la loi de 1992)

Madame la Ministre souligne que la contribution luxembourgeoise « boots on the ground » représente pour nos gouvernements successifs une part importante de notre participation à l'effort de défense - au sens large - de l'OTAN¹. Dans ce contexte, l'oratrice propose aux députés une prolongation de la participation de la Lëtzebuerger Arméi au groupement tactique des « Forward Land Forces »² de l'OTAN en Lituanie (FLF LTU). La présence luxembourgeoise est hautement appréciée et importante. Le règlement grand-ducal du 10 novembre 2023 relatif à la prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (*enhanced forward presence – eFP*) de l'OTAN en Lituanie a prolongé la participation, qui a débuté le 1^{er} janvier 2022 et était prévue jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard³, jusqu'au 31 décembre 2025. La nouvelle prolongation que propose Madame la Ministre s'étendrait sur deux ans et couvrirait donc la période du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2027. Cette prolongation est déjà prévue au projet de budget pluriannuel.

*

Madame la Ministre tient à informer les députés qu'elle a invité la Ministre de la Défense de la Lituanie à une visite de travail qui aura lieu au mois de décembre. Elle propose aux deux commissions parlementaires de venir avec son homologue à une réunion jointe pour permettre aux députés d'échanger avec la ministre lituanienne. De telles rencontres se révèlent toujours intéressantes, en particulier avec les ministres de pays du flanc Est de l'OTAN, où notre armée est engagée dans des missions.

*

Le LtCol Reding explique que les FLF sont une composante de la posture de dissuasion et de défense de l'OTAN sur son flanc Est. Elles sont constituées de huit groupements tactiques, dont l'un est stationné en Lituanie et se trouve sous le commandement de l'Allemagne. L'Armée luxembourgeoise fait partie de ce groupement tactique.

Depuis l'invasion russe de l'Ukraine, l'OTAN a renforcé sa présence militaire le long de son flanc oriental. Un objectif des groupements tactiques multinationaux est de montrer l'alliance avec les pays dans lesquels ils sont stationnés. En outre, les forces déployées s'entraînent ensemble et avec les forces du pays hôte.

La Lëtzebuerger Arméi est engagée depuis 2017 dans la FLF LTU qui se compose de 1 300 personnes issues de 7 nations : Allemagne, Belgique, Pays-Bas, République tchèque, Norvège, Luxembourg, Lituanie.

L'Armée luxembourgeoise participe actuellement avec six militaires, à savoir un sous-officier, un caporal et quatre soldats volontaires. Ses missions consistent à :

- fournir une capacité de transport (« light equipment transport ») ; cette mission peut se dérouler dans les trois pays baltes et en Pologne ; les six membres de l'équipe de transport luxembourgeoise sont intégrés dans un peloton de transport allemand ;
- fournir une liaison satellitaire (sans présence permanente de militaires sur place) qui a deux volets :
 - un lien extra-théâtre (« reach back ») depuis la Lituanie (la ville de Rukla) vers le « Einsatzführungskommando der Bundeswehr » à Potsdam, via la « anchor station » au Centre militaire de Diekirch ;

¹ Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (NATO – North Atlantic Treaty Organization)

² Forces terrestres avancées

³ Règlement grand-ducal du 22 décembre 2021 relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (*enhanced forward presence - eFP*) de l'OTAN en Lituanie

- un lien intra-théâtre qui relie les deux sites lituaniens de Rukla (caserne où est stationné le détachement luxembourgeois) et Pabrade (caserne près de la frontière avec le Bélarus).

Jusqu'en été 2025, un officier des systèmes d'information et de communication (SIC) était en outre détaché à l'état-major du eFP LTU Battle Group. À partir du 1^{er} semestre 2026, il est prévu de détacher de nouveau un officier à l'état-major du groupement tactique, cette fois dans les domaines logistique et transport.

Au sujet de la prolongation de l'engagement en Lituanie, le LtCol Reding indique que l'Armée compte poursuivre ses missions, c'est-à-dire d'exercer des activités de transport de matériel et d'occuper des postes d'état-major ou de soutien opérationnel, administratif, logistique ou médical.

Pour avoir une certaine flexibilité, le nombre de participants de notre Armée a été fixée dès le début à dix au maximum. L'article 2 règlement grand-ducal du 22 décembre 2021 relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced forward presence - eFP) de l'OTAN en Lituanie dispose ce qui suit :

« Art. 2.

La contribution luxembourgeoise comprend au maximum dix membres de l'Armée luxembourgeoise par rotation. Ceci n'inclut pas le personnel en inspection ou en visite, ni la présence simultanée de deux contingents lors de la relève.

La participation luxembourgeoise comprend également une contribution sous forme de mise à disposition d'un lien de transmission satellitaire et à cette fin une présence ponctuelle, non permanente, d'un détachement de maximum deux militaires pour assurer l'inspection et le fonctionnement de cette capacité. ».

Art. 2 du règlement grand-ducal du 10 novembre 2023 relatif à la prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced forward presence - eFP) de l'OTAN en Lituanie (modifiant le règlement grand-ducal du 22 décembre 2021) :

« Art. 2.

La contribution luxembourgeoise comprend au maximum dix membres de l'Armée luxembourgeoise par rotation. Ce plafond n'inclut ni le personnel chargé de missions d'inspection ou en visite ni la présence d'un deuxième contingent lors de la relève du contingent en place.

La participation luxembourgeoise comprend également une contribution sous forme de mise à disposition d'un lien de transmission satellitaire et à cette fin une présence ponctuelle, non permanente, d'un détachement de trois militaires au maximum pour en assurer l'inspection et le fonctionnement. ».

L'inspection du lien de transmission satellitaire sur place a lieu une fois par an.

Les coûts pour la prolongation de la mission s'élèvent à environ 1 427 764 euros et sont imputés au budget de l'Armée luxembourgeoise. Ils se composent principalement de frais de transport, de frais de soutien vie au camp (logement, alimentation, eau, blanchisserie, électricité, nettoyage, déchets) et besoins personnels (internet, envois postaux, activités sociales), ainsi que des indemnités spéciales relatives aux opérations pour le maintien de la paix.

Discussion

- Mentionnant l'exercice militaire conjoint de la Russie et du Bélarus de grande ampleur qui vient d'avoir lieu⁴, Madame la Députée Simone Beissel (DP) s'intéresse au bien-être mental de nos soldats et voudrait savoir si l'ambiance en Lituanie est calme ou tendue.

Le LtCol Reding répond que l'Armée est en contact étroit régulier avec les chefs du détachement luxembourgeois, à savoir une à deux fois par semaine ; en cas d'événements particuliers, le contact a lieu quotidiennement. Tant nos soldats déployés en Roumanie⁵ que ceux en Lituanie ont rapporté que l'exercice militaire mentionné n'a pas entravé leurs missions. Celles-ci continuent normalement et le moral des soldats est bon.

- Dans ce contexte, Monsieur le Député Yves Cruchten (LSAP) enchaîne avec une réflexion sur les missions de l'Armée. Lors d'échanges de la Chambre des Députés à l'étranger dans des pays où des membres de notre Armée sont déployés, les parlementaires cherchent à entrer en contact avec eux et à obtenir leur feed-back. Une telle visite est planifiée encore pour cette année en Roumanie. Dans les réunions de commission, les députés sont informés sur les missions et consultés pour les participations, prolongations et modifications. Or, une présentation du bilan des missions serait également utile pour apprendre ce que les missions ont apporté, comment elles se sont déroulées, comment elles ont été vécues par les militaires sur le terrain et comment s'est passée la coopération avec les autres nations participantes.

Madame la Ministre se réjouit de tout intérêt pour le travail de notre Armée et assure que le bilan peut parfaitement être présenté dans le cadre d'une prochaine information trimestrielle sur les missions actuelles.

Saluant la réponse positive de Madame la Ministre, Monsieur le Président de la Commission de la Défense estime que la suggestion trouve l'accord général des membres des deux commissions et en remercie M. Cruchten.

2. Approbation de projets de procès-verbal

Les projets de procès-verbal sont approuvés.

3. Projet de loi 8604

En guise d'introduction, Monsieur le Président rappelle que la capacité du satellite GovSat-1 est presque pleinement utilisée, de sorte qu'il y a un besoin pour un deuxième satellite. Pour l'acquisition et l'exploitation de celui-ci, une loi de financement est nécessaire. L'orateur passe la parole à Madame la Ministre pour la présentation du projet de loi autorisant le Gouvernement à financer l'acquisition, le lancement et l'exploitation du satellite GovSat-2 destiné aux communications gouvernementales et militaires, ainsi qu'à acquérir des capacités satellitaires.

Le projet de loi s'accorde bien avec la défense luxembourgeoise et nos ambitions dans le domaine « espace », explique Madame la Ministre en ajoutant le volet important du retour économique. Le Conseil de gouvernement l'a approuvé dans sa dernière séance avant la pause d'été, le 24 juillet 2025. Certains éléments ont dû être communiqués de suite en raison de la publicité des travaux du gouvernement, mais aussi des règles de la société SES

⁴ ZAPAD 2025, 12-16 septembre 2025

⁵ La Lëtzebuerger Arméi participe au groupement tactique allié en Roumanie dans le cadre des activités de vigilance renforcée (enhanced Vigilance Activities – eVA) de l'OTAN.

en tant que société cotée. Pour cette raison, Madame la Ministre s'était adressée aux députés en amont de cette publication par un message transmis par Monsieur le Président par courriel. Il importe pour l'oratrice d'associer le législateur toujours directement aux projets.

Contexte

Effort de défense

Il ne faut pas entrer dans les détails du contexte international pour être conscient de la menace réelle et problématique que représente la guerre russe contre l'Ukraine. D'autres pays sont exposés à des cyber-attaques et des attaques hybrides. L'OTAN s'est fixée des objectifs ; le Luxembourg doit aussi augmenter considérablement son effort de défense et atteindre encore cette année 2% de son RNB⁶. À rappeler que notre pays s'est engagé au sommet de l'OTAN à La Haye⁷ à consacrer jusqu'en 2035 5% de son RNB à la défense qui se subdivisent en dépenses militaires au sens strict (« core defence »), à hauteur de 3,5%, et en dépenses pour la sécurité et la défense au sens large (« defence related investments »), à hauteur de 1,5%.

Cette augmentation constitue un défi énorme, pour lequel le Luxembourg s'est déterminé à :
1) éviter une diversification trop grande des activités de la défense ; les domaines d'expertise dont nous disposons seront développés, tout en explorant aussi de nouveaux domaines ;
2) renforcer notre industrie ;
3) chercher à obtenir un retour économique et sociétal ; cela ne signifie pas pour autant que les investissements peuvent être faits exclusivement dans les domaines où ce retour est maximal, puisque le Luxembourg doit, en tant que partenaire solidaire, veiller aussi à atteindre les objectifs capacitateurs lui attribués par l'OTAN.

L'élaboration de la nouvelle trajectoire de l'effort de défense est en cours ; de nombreux échanges avec l'industrie devront avoir lieu pour tenir compte des conclusions du sommet de l'OTAN à La Haye.

Dans le contexte de notre expertise dans le domaine « espace » se situe le lancement du satellite LUXEOSys fin août 2025. Il faudra encore quelques mois avant qu'il ne soit entièrement opérationnel. Madame la Ministre propose à la commission de venir visiter par la suite le centre de contrôle au bâtiment Serra au Kirchberg.

Développement capacitaire du domaine « espace » : du satellite GovSat-1 au GovSat-2

La communication par satellite est essentielle pour la Défense : pour la communication civile des organisations gouvernementales, pour les réseaux d'infrastructures critiques ou encore pour des systèmes de sécurisation de données.

En 2015, le gouvernement a conclu avec la société SES un partenariat public-privé (« joint venture ») à parts égales (50/50) pour le satellite GovSat-1 qui a été lancé en 2018.

La loi du 19 décembre 2014 autorisant le gouvernement à acquérir, lancer et exploiter un satellite destiné aux communications gouvernementales et militaires, ainsi qu'à acquérir des capacités satellitaires permettant au gouvernement de satisfaire ses besoins et ses obligations en matière de défense a autorisé le gouvernement « à participer jusqu'à concurrence de 50.000.000 euros (cinquante millions) pour le compte de l'État dans le capital d'une société anonyme, dont le capital social sera détenu à parts égales par l'État

⁶ Revenu national brut

⁷ 24-26 juin 2025

luxembourgeois et la société luxembourgeoise SES Astra S.A., filiale luxembourgeoise contrôlée à 100% par SES S.A. » (article 1^{er}, 1^{ère} phrase) et « à acquérir annuellement des capacités satellitaires auprès de la société anonyme exploitant le satellite visé à l'article 1^{er} pour un montant ne pouvant dépasser 100.000.000 euros (cent millions) au total (TVA non comprise) et 12.000.000 euros (12 millions) par an (TVA non comprise) » (article 2). Les 100 millions d'euros se répartissaient sur 10 ans ; le contrat prévoyait l'achat annuel de capacités satellitaires pour 10 millions d'euros sur 10 ans (« 10x10 »).

Les capacités du GovSat-1 sont presque entièrement utilisées. En effet, le Luxembourg a pu soutenir l'Alliance dès le début et obtenir un retour économique substantiel pour LuxGovSat S.A. par la vente de capacités à l'OTAN et à des États partenaires comme la Belgique, les Pays-Bas, la Pologne et la Lituanie.

Le satellite GovSat-2

Le projet GovSat-2

Le deuxième satellite est destiné principalement à augmenter les capacités de communication satellitaire au-dessus de l'Europe, de l'Afrique et du Moyen-Orient.

Du point de vue technologique, il sera perfectionné par rapport au GovSat-1 et mieux protégé notamment contre des impulsions électromagnétiques causées par la détonation d'armes nucléaires en haute altitude⁸ et contre le brouillage (« jamming »).

Tout comme le satellite GovSat-1, le nouveau satellite offrira des capacités SHF⁹ ; la bande SHF couvre notamment les bandes de fréquences X et Mil-Ka. Il est prévu de doubler les capacités SHF par rapport au GovSat-1. Celui-ci ne dispose que de capacités SHF, alors qu'il est prévu d'ajouter sur le satellite GovSat-2 des capacités UHF¹⁰.

Suite à une mise en concurrence par la société SES, l'entreprise Thales Alenia Space France a été choisie pour construire le nouveau satellite, dont le lancement est envisagé avec une fusée d'Arianespace, conformément à la volonté de travailler avec et d'investir dans des entreprises européennes. Uniquement en cas de nécessité, il sera recouru à l'entreprise américaine SpaceX. La décision définitive sera prise au cours de l'année prochaine.

Une importance accrue étant accordée cette fois au retour économique, les entreprises luxembourgeoises Gradel et Euro-Composites seront associées à la construction du GovSat-2. Une telle implication d'entreprises luxembourgeoises n'avait pas encore lieu pour le premier satellite.

Le projet GovSat-2 renforcera le pilier européen au sein de l'OTAN à travers une capacité satellitaire de pointe fabriquée en Europe et contribuera ainsi au développement de la défense et de l'industrie européenne dans le domaine du spatial.

Le cadre du projet sera le même que pour le GovSat-1 : la gouvernance sera assurée par LuxGovSat S.A., dont l'augmentation de capital se fera à parts égales par le gouvernement et la SES ; la Défense occupera de nouveau un rôle d'« anchor customer ».

Financement du projet GovSat-2

Le coût total s'élèvera pour la Défense à 301 millions d'euros :

⁸ High-Altitude Nuclear Electromagnetic Pulse (HEMP)

⁹ Super High Frequency – Super Haute Fréquence

¹⁰ Ultra High Frequency – Ultra Haute Fréquence

- 101 millions d'euros hors TVA pour l'augmentation du capital de LuxGovSat S.A. pendant les années 2026 et 2027 ;
- 200 millions d'euros hors TVA pour l'acquisition de capacités satellitaires auprès de LuxGovSat S.A..

Ces dépenses seront imputées au Fonds d'équipement militaire (FEM).

Une réserve stratégique de 200 millions d'euros est prévue pour pouvoir tenir compte de l'évolution technologique, géopolitique et de besoins opérationnels. Elle est également destinée à couvrir les besoins qui peuvent se présenter par une coopération renforcée avec des partenaires en relation avec le projet.

L'enveloppe budgétaire ne peut pas dépasser ce montant global de 501 millions d'euros hors TVA.

Concernant les 200 millions d'euros, l'achat de capacités satellitaires pour un montant de 15 millions d'euros par an sur une durée de 12 ans est prévu (« 15x12 », 180 millions d'euros), tout en gardant une certaine flexibilité sans dépasser le montant total de 200 millions d'euros. Un préfinancement de 105 millions d'euros sur les 180 millions d'euros sera effectué au cours des années 2026-2027. Pour les 20 millions d'euros restants, une prise ferme de capacité sur le GovSat-1 est proposée pour le cas de retard du GovSat-2, l'enveloppe budgétaire du GovSat-1 se terminant en 2028.

*

La partie suivante de la réunion se tient à huis clos.

*

Discussion

➤ Madame la Députée Sam Tanson (déri gréng) souhaiterait avoir des explications supplémentaires au sujet du non-recours éventuel à Arianespace pour le lancement du GovSat-2 et sur l'implication de l'industrie luxembourgeoise dans ce projet.

Concernant le lancement du satellite, Madame la Ministre souligne la préférence de travailler avec des entreprises européennes, de même que la nécessité de disposer des moyens nécessaires. Cette préférence existait donc aussi pour le satellite du programme LUXEOSys. Cependant, face à des problèmes techniques, ce dernier a dû être lancé avec une fusée de l'entreprise américaine SpaceX en raison de l'urgence. Ce lancement fut un succès. Le lancement du GovSat-2 est donc prévu avec Arianespace, mais par prudence, l'éventualité d'un nouveau recours au prestataire extra-européen est indiquée pour le cas où ce recours s'avérerait nécessaire.

Un expert de la Direction de la Défense explique que la problématique des lanceurs d'Arianespace est très compliquée. Arianespace a déjà fait des lancements avec Ariane 6, précisément la fusée Ariane 62. Or, c'est la fusée Ariane 64 dont on a besoin ; toutefois, le premier test de celle-ci aura lieu en janvier 2026 seulement. Il faut pouvoir s'assurer que la fusée soit fiable et disponible au moment où le GovSat-2 sera prêt. Il faut aussi que les assureurs soient prêts à couvrir les coûts de lancement du satellite. Si tous les paramètres sont bons, le lancement se fera avec Arianespace. Une solution back-up par SpaceX ne peut néanmoins pas être complètement exclue, parce qu'il s'agit aujourd'hui de l'alternative unique sur le marché.

À la question de Monsieur le Député Claude Wiseler (CSV) de savoir s'il existe une grande différence de prix entre Arianespace et SpaceX, l'expert répond qu'il y a globalement équivalence au niveau du « business plan ». Il y a une différence de prix et une différence de durée de vie en fonction du lanceur : un lanceur plus puissant amènera le satellite plus loin en orbite, donc la consommation de fuel sera moins élevée pour arriver sur l'orbite et la durée de vie sera plus longue. Avec un lanceur moins puissant, plus de fuel sera consommé et la durée de vie sera donc moins longue, mais globalement, les deux prestataires sont équivalents.

➤ Monsieur le Député Marc Goergen (Piraten) s'intéresse aux recettes provenant de la vente de capacités satellitaires de GovSat-1 et voudrait savoir si LuxGovSat S.A. distribue des dividendes.

Madame la Directrice de la Défense répond que 2023 fut la première année profitable de la société LuxGovSat, les revenus augmentant depuis de manière constante. L'oratrice renvoie au bilan de la société qui renseigne en détail ; les chiffres exacts pourront être ultérieurement transmis aux députés. Comme il a déjà été mentionné, la capacité du satellite est quasiment entièrement utilisée et les prévisions pour la partie restante sont relativement positives.

➤ Pour Monsieur le Député Tom Weidig (ADR), une équivalence de coûts entre Arianespace et SpaceX est inconcevable en raison de l'« economy of scale », SpaceX disposant d'une multitude de lanceurs, contrairement à Arianespace.

➤ Madame la Députée Liz Braz (LSAP) s'enquérant de la différence entre GovSat-1 et GovSat-2, le même expert de la Direction de la Défense explique que GovSat-2 utilisera de nouvelles fréquences, à savoir une capacité tactique spécifique très demandée par l'OTAN qui permettra aux militaires de communiquer à l'aide d'une radio de la taille d'un portable.

Une deuxième différence se situe au niveau de la protection : en raison de certaines menaces dans l'espace, le GovSat-2 sera durci pour être mieux protégé, notamment contre des impulsions électromagnétiques causées par la détonation d'armes nucléaires en haute altitude et contre le brouillage. Des plaques métalliques seront posées à certains endroits du satellite pour qu'il puisse continuer à fonctionner sans perturbation de ses équipements.

Ensuite, le GovSat-2 sera mieux protégé contre les interférences que le GovSat-1.

Enfin, le deuxième satellite disposera d'une plus grande capacité que le premier.

Pour conclure, Madame la Ministre tient à souligner l'utilité de la session à huis clos qui lui a permis d'exposer la problématique aux députés concernant certains éléments du projet de loi. Les auteurs de celui-ci croient comprendre que les députés soutiennent le projet et il sera tenu compte de leurs observations et réflexions dans des amendements gouvernementaux.

4. Point d'information sur la voie à suivre concernant le projet d'extension du site de la WSA et le projet d'infrastructures à Arlon (suivi de la réunion jointe du 2 juin 2025)

Madame la Ministre rappelle la discussion menée au cours de la réunion jointe du 2 juin 2025 de la Commission de l'Exécution budgétaire et de la Commission de la Défense, où elle avait proposé, en raison de l'urgence des projets, d'autoriser par la voie d'une motion des travaux préparatoires de viabilisation avant l'adoption de la loi de financement. Sur base des observations et critiques compréhensibles de la part des députés, la Direction de la Défense a élaboré de nouvelles propositions.

Au préalable de la réunion du 2 juin 2025, dans l'intérêt de la transparence, la Direction de la Défense avait fait parvenir une note explicative aux députés. Ignorant si un texte a été préparé et ne connaissant pas l'avis juridique de la Chambre des Députés qui a été mentionné au cours de la même réunion, Madame la Ministre fait savoir que des études supplémentaires doivent encore être faites et propose de les autoriser par une motion, puisqu'ici, le maître d'ouvrage n'est pas l'État luxembourgeois, mais la WSA¹¹. Les travaux préparatoires s'élèveront à 16 millions d'euros et pourraient être autorisés par une loi de financement séparée avant la loi de financement principale, si le Conseil d'État peut aussi s'accorder de cette solution.

Pour ce qui est du projet d'infrastructures à Arlon pour le futur bataillon belgo-luxembourgeois de reconnaissance de combat de type médian, ce projet étant soumis à la procédure belge, l'Etat luxembourgeois s'est engagé à en financer 50%. Ici également, des études (pour aboutir à l'avant-projet détaillé et au cahier des charges) doivent être faites et Madame la Ministre propose que la Chambre des Députés donne son accord de principe pour les autoriser par une motion, signe important aussi à l'égard du partenaire belge de ne pas devoir attendre le vote de la loi de financement. Ces études sont en outre nécessaires pour pouvoir élaborer cette dernière.

En réponse à Messieurs les Députés Georges Engel (LSAP) et Marc Goergen (Piraten), Madame la Ministre confirme que l'objet des motions proposées est exclusivement le financement des études.

Monsieur le Président de la Commission estime que les motions proposées peuvent d'ores et déjà être préparées par le législateur.

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexe : Présentation PowerPoint « Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer l'acquisition, le lancement et l'exploitation du satellite GovSat-2 destiné aux communications gouvernementales et militaires, ainsi qu'à acquérir des capacités satellitaires »

¹¹ Warehouses Service Agency



Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer l'acquisition, le lancement et l'exploitation du satellite GovSat-2 destiné aux communications gouvernementales et militaires, ainsi qu'à acquérir des capacités satellitaires

Commission de la Défense
du 24.09.2025



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la
Coopération et du Commerce extérieur

Direction de la défense

Contexte



Effort de défense

❖ Engagement au niveau de l'OTAN:

- Présentation en 2025 de l'évolution de l'effort de défense luxembourgeois pour atteindre 2 % du revenu national brut en matière de dépenses de défense à partir de 2025
- Sommet de l'OTAN en juin 2025 à La Haye - les 32 alliés ont convenu d'un ambitieux plan d'investissement de défense, avec un objectif de porter d'ici 2035
 - à au moins 3,5 % la part du PIB (RNB pour le Luxembourg) consacrée au financement des besoins ayant trait à la défense proprement dite et
 - à 1,5 % du PIB (RNB) les investissements dans le but notamment de protéger leurs infrastructures critiques, de défendre leurs réseaux, d'assurer la préparation du secteur civil et la résilience, de libérer le potentiel d'innovation et de renforcer leur base industrielle de défense

❖ Considérations générales:

- S'appuyer sur l'expertise actuelle de la Défense
- Investissement pour renforcer la capacité de défense ainsi que l'industrie nationale
- Retour économique et sociétal (priorité politique)

[Le Gouvernement] veillera à créer des synergies avec d'autres secteurs en privilégiant les projets ayant des retombées positives au Luxembourg tant au niveau sociétal qu'économique. Il va de soi qu'une attention particulière sera accordée à ce que les projets soient effectivement reconnus par l'OTAN comme faisant partie de l'effort de défense, en fonction de leur pertinence par rapport aux objectifs capacitaires assignés par l'OTAN.

Extrait accord de coalition

- ❖ L'espace est un des domaines prioritaires pour la Défense luxembourgeoise
- ❖ Le Luxembourg est un Allié solidaire qui continuera à contribuer sa juste part aux efforts de dissuasion et de défense collectives



Développement capacitaire du domaine « espace »: du satellite GovSat-1 au GovSat-2

❖ LuxGovSat:

- Joint-venture entre le Gouvernement et la société SES créée en 2015 pour la mise en orbite du satellite GovSat-1 en 2018
- GovSat-1: satellite de communications en orbite géostationnaire utilisé à des fins exclusivement gouvernementales et institutionnelles.
- Rythme du taux de remplissage a significativement augmenté ces derniers années (GovSat-1 est actuellement presque rempli)

❖ Le succès du projet GovSat-1 a incité LuxGovSat (LGS), SES et la Défense à initier un projet pour un 2^e satellite (GovSat-2)



Le satellite GovSat-2



Le projet GovSat-2

❖ Objectifs du projet GovSat-2:

- Répondre à une demande croissante en communications satellitaires sécurisées
- Augmenter la capacité au-dessus de l'Europe, de l'Afrique et du Moyen-Orient
- Améliorer la sécurité du satellite en termes de durcissement anti-nucléaire et contre le brouillage (en ligne avec les standards OTAN)
- Tout comme pour le GovSat-1, fournir des capacités dans les bandes de fréquences militaires (X and Mil-Ka) et ajouter une capacité UHF (Ultra Haute Fréquence) permettant d'assurer des liaisons tactiques dans des environnements difficiles
- Répondre à une demande croissante nationale, de la part de l'OTAN et de partenaires internationaux
- Investir dans un projet ayant des retombées économiques au Luxembourg

❖ Développement du satellite:

- Suite à une mise en concurrence, l'entreprise Thales Alenia Space France a été retenue comme constructeur du futur satellite.
- Le lancement du satellite est envisagé avec Arianespace avec comme option backup un lancement par SpaceX
- Implication de sociétés luxembourgeoises dans la construction du satellite (Gradel et Euro-Composite)

❖ Cadre du projet GovSat-2:

- Le projet sera développé dans le même cadre que celui mis en place pour le GovSat-1 (gouvernance de LGS, augmentation du capital de LGS équitable entre SES et le Gouvernement, la Défense comme « Anchor customer »)





Financement du projet GovSat-2



❖ Financement par la Défense

- 301 millions d'euros d'investissements (à charge du Fonds d'équipement militaire):
 - 101 millions d'euros (HTVA) pour l'augmentation du capital de la société LuxGovSat
 - 200 millions d'euros (HTVA) pour l'acquisition de capacité auprès de LuxGovSat
- Réserve stratégique de 200 millions d'euros (HTVA) pour couvrir l'évolution de besoins techniques, géopolitiques ou opérationnels, y inclus les besoins de coopération renforcée avec des partenaires, relatifs à l'exécution du projet GovSat-2.
- Les dépenses occasionnées par la loi GovSat-2 ne peuvent pas dépasser le montant global de 501 millions d'euros (HTVA)

❖ Précisions sur l'acquisition de capacités satellitaires:

- Montant total de 200 millions d'euros (HTVA) dans le projet de loi
 - Planification établie sur base d'un montant de 15 millions par an sur une durée de 12 années ($15 \times 12 = 180$ millions d'euros)
 - ➔ De ces 180 millions, préfinancement à hauteur de 105 millions au cours des années 2026/2027
 - Prise ferme de capacité à hauteur de 20 millions sur le satellite GovSat-1 en cas de retard du GovSat-2 - en planning prévu pour 2028/2029



Conclusions

- ❖ Projet en ligne avec l'accord de coalition
- ❖ Financement du GovSat-2 en ligne avec la planification budgétaire de la Défense
- ❖ Projet aligné avec la stratégie spatiale de Défense publiée en février 2022 et avec les lignes Directrices
- ❖ Développement d'une capacité à haute valeur ajoutée pour notre Défense, nos Partenaires, l'OTAN et l'Union Européenne en ligne avec nos engagements et responsabilités en tant qu'Allié solidaire

Questions?